



## PARCOURS DE CITOYENNETÉ

### 3 étapes obligatoires

pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...)



**1**



Education nationale

L'enseignement citoyen est délivré par les professeurs en classe de 3<sup>ème</sup> et/ou de 1<sup>ère</sup>

**2**



C'est à vous d'effectuer les démarches du recensement à l'âge de 16 ans

- en vous déplaçant auprès de votre mairie de résidence avec votre carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile
- en ligne ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

**3**



Centre du service national et de la jeunesse

Vous serez convoqué entre 8 et 12 mois après votre recensement au plus proche de votre lieu de résidence

## RENDEZ-VOUS SUR



Suivre les démarches  
Choisir votre date de JDC  
Télécharger votre convocation  
Poser toutes vos questions

## NOUS CONTACTER



09 70 84 51 51



[csnj-nice.traits.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-nice.traits.fct@intradef.gouv.fr)